

Mémoire de stage MDT – Consignes pour le STAGE (en vigueur dès janvier 2021)

I. Au moment de l'engagement

- 1) Vous et votre employeur remplissez les champs à compléter de la convention disponible sur le site du MDT, notamment à l'aide des missions de votre cahier des charges.
- 2) Selon votre orientation, vous renvoyez à Laurent Matthey (Urbanisme de projet), Bernard Debarbieux (Développement régional) ou Frédéric Giraut (Développement territorial des Suds), la convention en format électronique pour validation du contenu.
- 3) Laurent Matthey, respectivement Bernard Debarbieux ou Frédéric Giraut valide ou amende le contenu et vous retourne le fichier électronique.
- 4) votre employeur et vous signez trois exemplaires de la convention.
- 5) vous retournez ces trois exemplaires autographes à :

Madame Sandrine Sciarino

Université de Genève

Institut de gouvernance de l'environnement et développement territorial

66 bd Carl-Vogt

1211 Genève 4

- 6) Madame Sciarino se charge de récolter les signatures auprès d'Armelle Choplin (Directrice de l'Institut GEDT) et du Directeur de l'orientation (Laurent Matthey pour l'urbanisme de projet, Bernard Debarbieux pour le développement régional ou Frédéric Giraut pour le développement territorial des Suds) et vous retourne deux exemplaires de la convention.

II. Dans les 15 jours qui suivent le début du stage

Vous rappelez, par mail, à votre directeur de mémoire, qu'il est aussi la personne de l'UNIGE chargée de superviser votre stage et vous lui adressez une copie de la convention.

Durée/taux des stages intra-cursus

Orientations Développement territorial des Suds et Développement régional: durée minimum de 3 mois à 100% ou 6 mois à 50% ou toute formule intermédiaire mais qui garantit l'équivalent en termes de journées.

Orientation Urbanisme de projet : 6 mois minimum à 50% minimum.